

Flash Infos – Rédigé le 10 avril 2025**Déclarations des revenus de 2024 et d'impôt sur la fortune immobilière 2025**

Retrouvez le calendrier déclaratif diffusé le 10 avril 2025 par le Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et économique :

La déclaration française des revenus *par internet* est obligatoire si votre résidence principale est équipée d'un accès à internet et si vous êtes en mesure de faire votre déclaration en ligne. La déclaration en ligne des revenus de 2024 débute le 10 avril 2025. La date limite varie selon que vous effectuez votre déclaration sur formulaire papier ou en ligne :

Envoi des déclarations papier (uniquement pour les contribuables qui ont déclaré papier en 2024) ¹	À partir du 24 mars 2025 et jusqu'au 18 avril 2025 (selon conditions d'acheminement)	
Date d'ouverture du service de déclaration en ligne sur <i>impots.gouv.fr</i>	10 avril 2025	
Dates limites de souscription des déclarations en ligne	Zone 1 (Départements n° 01 à 19 et non-résidents)	22 mai 2025 à 23h59
	Zone 2 (Départements n° 20 à 54)	28 mai 2025 à 23h59
	Zone 3 (Départements n° 55 à 974/976)	5 juin 2025 à 23h59

Pour les usagers ne pouvant pas déclarer en ligne, la date limite de dépôt des déclarations papier est fixée au mardi 20 mai 2025 à 23h59 (y compris pour les résidents français à l'étranger), le cachet de La Poste faisant foi.

¹ Les usagers qui ont choisi la déclaration de revenus 100 % en ligne recevront un courriel les informant de l'ouverture du service.

La déclaration d'impôt sur la fortune immobilière (IFI) 2025 doit être souscrite selon le même calendrier que la déclaration des revenus de 2024.

L'administration étant toujours susceptible d'apporter des compléments d'informations (ou d'éventuelles modifications) à ses indications initiales, il appartient à chacun de surveiller ces évolutions sur les différents sites internet de l'Etat (dont <https://www.impots.gouv.fr/>).